



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-seizième session

196 EX/4.INF  
PARIS, le 2 mars 2015  
Anglais et français seulement

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

## **INVITATIONS À LA RÉUNION INTERGOUVERNEMENTALE (CATÉGORIE II) RELATIVE AU PROJET DE RECOMMANDATION CONCERNANT LA PROTECTION ET LA PROMOTION DES MUSÉES ET DES COLLECTIONS**

### **NOTIFICATION AU CONSEIL EXÉCUTIF CONCERNANT LES INVITÉS MENTIONNÉS AU PARAGRAPHE 4 DE LA DÉCISION 195 EX/35**

#### **Résumé**

La Directrice générale soumet le présent document au Conseil exécutif en application de la décision 195 EX/35.

Le présent document contient la liste d'autres entités qui sont invitées à assister à la réunion intergouvernementale (catégorie II) du 27 et 28 mai 2015 et qui n'ont pas été mentionnées précédemment au paragraphe (g) de l'annexe au document 195 EX/35.

## I. CONTEXTE

1. À sa 37<sup>e</sup> session, la Conférence générale a adopté la résolution 37 C/43, par laquelle elle a invité la Directrice générale « à préparer, à l'aide de fonds extrabudgétaires, en étroite collaboration avec l'ICOM, et en consultation avec les États membres, le texte préliminaire d'un nouvel instrument normatif non contraignant sur la protection et la promotion de divers aspects du rôle des musées et des collections, afin de compléter les instruments normatifs existants, sous la forme d'une recommandation, et à lui soumettre ce texte à sa 38<sup>e</sup> session ».

2. En vertu de l'article 10, paragraphe 2, du Règlement relatif aux recommandations aux États membres et aux conventions internationales prévues par l'article IV, paragraphe 4, de l'Acte constitutif (ci-après « le Règlement »), un rapport préliminaire de la Directrice générale a été adressé aux États membres, par lettre circulaire (CL/4076) datée du 11 septembre 2014, afin de recueillir leurs observations.

3. En application de la résolution 37 C/43, et conformément à l'article 10, paragraphe 4, du Règlement, la Directrice générale convoquera, les 27 et 28 mai 2015, une réunion intergouvernementale d'experts (catégorie II) chargée d'établir un projet de recommandation qui sera présenté à la Conférence générale à sa 38<sup>e</sup> session. Conformément à l'article 21 du Règlement relatif à la classification d'ensemble des diverses catégories de réunions convoquées par l'UNESCO, la Directrice générale a soumis au Conseil exécutif, à sa 195<sup>e</sup> session, ses propositions concernant les invitations à la réunion intergouvernementale d'experts, dans l'annexe au document 195 EX/35.

4. À sa 195<sup>e</sup> session, le Conseil exécutif a adopté la décision 195 EX/35 et autorisé la Directrice générale à convoquer la réunion intergouvernementale d'experts et à adresser des invitations aux entités mentionnées à l'annexe au document 195 EX/35, ainsi qu'à toute autre entité dont elle pourrait juger la participation utile pour l'avancement des travaux de la réunion intergouvernementale d'experts (catégorie II), en la priant d'en informer le Conseil exécutif.

## II. LISTE DES AUTRES ENTITÉS INVITÉES

5. Le Conseil exécutif est notifié par la présente que les entités suivantes, outre celles déjà mentionnées au paragraphe (g) de l'annexe au document 195 EX/35, sont invitées à envoyer un ou des observateurs à la réunion intergouvernementale d'experts :

1. Association internationale des musées d'agriculture (AIMA)
2. Organisation internationale des musées archéologiques de plein-air et d'archéologie expérimentale (EXARC)
3. Fédération internationale des musées des droits de l'homme (FIHRM)
4. Hands-On! International – L'association de musées des enfants (HO! – Musées des enfants)
5. Association internationale des collections d'entreprise d'art contemporain (IACCCA)
6. Association internationale des musées des douanes et des taxes (IACM)
7. Association internationale des administrateurs de bâtiments muséaux (IAMFA)
8. Association internationale des musées d'histoire (IAMH)
9. Association internationale des musées de transports et de communication (IATM)
10. Confédération internationale des musées d'architecture (ICAM)

11. Congrès international des musées maritimes (ICMM)
12. Mouvement international pour une nouvelle muséologie (MINOM)
13. Société internationale des bibliothèques et musées des arts du spectacle (SIBMAS)
14. Association des musées du Commonwealth (CAM)
15. Association des musées de l'océan Indien (AMOI)
16. Alliance du Conseil international des musées pour l'Asie-Pacifique (ICOM ASPAC)
17. Conseil international des musées africains (AFRICOM)
18. Centre pour le développement du patrimoine en Afrique (CHDA)
19. Programme des musées de l'Afrique de l'Ouest (WAMP)
20. Association des musées et des monuments de la communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADCAMM)
21. Association des musées d'Afrique du Sud (SAMA)
22. Alliance du Conseil international des musées pour l'Amérique latine et les Caraïbes (ICOM LAC)
23. Institut latino-américain des musées (Fondation ILAM)
24. Association des musées des Caraïbes (MAC)
25. Alliance du Conseil international des musées pour les pays arabes (ICOM ARABE)
26. Alliance du Conseil international des musées pour l'Europe du Sud-Est (ICOM SEE)
27. Alliance du Conseil international des musées pour l'Europe (ICOM Europe)
28. Association des musées de plein air européens (AEOM)
29. Marché commun du Sud (MERCOSUR)
30. Secrétariat général ibéro-américain (SEGIB)
31. Ibermuseus
32. Europa Nostra
33. Union académique internationale (UAI)